

SMP/DB.

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 21 novembre 2022

CM20221121-08

TRAVAUX

Requalification de la place Henry Bordeaux à Thonon-les-Bains - Autorisation de signer les marchés de travaux

Monsieur FAVRAT, Maire Adjoint en charge des travaux, expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Commande Publique,
VU l'avis de la Commission d'appel d'offres du 16 novembre 2022,

Le 24 novembre 2021, le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la requalification de la place Henry Bordeaux à Thonon-les-Bains était notifié au groupement ADP DUBOIS (74000 ANNECY) / INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE (74330 POISSY) / BLD WATERDESIGN (78990 ELANCOURT) / STUDIO BY NIGHT (69004 LYON) pour un montant de 135 780,00 euros HT comprenant la mission de base et la mission OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination).

Une consultation a été lancée pour attribuer les marchés de travaux, allotie de la manière suivante :

Lot n°1 : VRD
Lot n°2 : Paysage et mobilier
Lot n°3 : Eclairage
Lot n°4 : Fontaine

À l'issue de la consultation d'entreprises, la Commission d'appel d'offres, réunie le 16 novembre 2022, a donné un avis favorable à l'attribution des marchés suivants, pour un montant total de 2 340 808,48 € HT (2 808 970,18 € TTC) :

Lots	Entreprises	Montants en Euros Hors Taxes
1. VRD	EMC TP (74200)	1 877 764,83
2. Paysage et mobilier	SAS TERIDEAL TARVEL (69747)	129 206,65
3. Eclairage	SPIE CITYNETWORKS (74370)	93 337,00
4. Fontaine	BELLE ENVIRONNEMENT ALPES (74300)	240 500,00

Le montant global de l'opération s'établit comme suit :

Frais de maîtrise d'œuvre	135 780,00 € HT
Travaux	2 340 808,48 € HT
CSPS	5 335,00 € HT
Dépose Ancienne Fontaine	13 405,00 € HT
Annonces officielles	810,00 € HT
TOTAL :	2 496 138,48 € HT



VILLE DE THONON-LES-BAINS

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

Séance du 21 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement les quatre et quinze novembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROUPI, M. Jean DORCIER, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Cariné DE LA IGLESIA, M. Michel ELLENA, Mme Katia BACON, M. Patrick TISSUT, M. Joël ANNE, M. Serge DELSANTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Richard BAUD, M. René GARCIN, Mme Deborah VERDIER, Mme Sylvie COVAC, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Quentin DUVOCELLE (à partir de 20h55), Mme Emmanuelle VUATTOUX (jusqu'à 23h41).

Absents excusés : Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Catherine PERRIN, Mme Brigitte MOULIN, M. Jean-Louis ESCOFFIER, M. Mickaël BEAUJARD, M. Arnaud BERAST, Mme Emmanuelle VUATTOUX (à partir de 23h41)

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Cassandra WAINHOUSE	à	M. Jean-Claude TERRIER
M. Mustafa GOKTEKIN	à	Mme Karine BIRRAUX
Mme Catherine PERRIN	à	M. Philippe LAHOTTE
Mme Brigitte MOULIN	à	Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
M. Jean-Louis ESCOFFIER	à	Mme Astrid BAUD-ROCHE
M. Mickaël BEAUJARD	à	Serge DELSANTE
M. Arnaud BERAST	à	Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE
Mme Emmanuelle VUATTOUX (à partir de 23h41)	à	Mme Laurence BOURGEOIS

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Monsieur Michel ELLENA.

Le compte rendu de la séance est affiché par extraits à la porte de la Mairie le vingt-huit novembre deux mille vingt-deux.

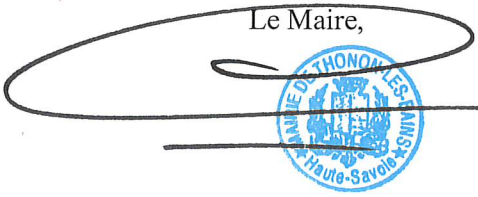
Il est ainsi demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

AUTORISER Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux de requalification de la place Henry Bordeaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition présentée.

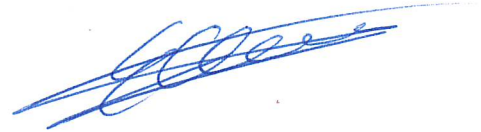
Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



Christophe ARMINJON

Le secrétaire de séance,



Michel ELLENA

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.